



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 32
Réunion du 30 Avril 2024

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Denis RICCI, Marc BENINCASE, Jean-Paul DELALANDE.

Excusés : MM. Romain SENESI, Gérard AUDEL, Chokri ABED.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE CÔTE D'AZUR SAISON 2023/2024

Résultats des rencontres du 27 et 28 Avril 2024 (sous réserve d'homologations)

COUPE SENIOR

CAP D'AIL 1 1 - 2 AS ST MARTIN 1
SC MOUANS SARTOUX 1 2 - 4 AS FONTONNE 2

QUALIFIES POUR LA FINALE

AS ST MARTIN 1
AS FONTONNE 2

COUPE SENIOR ENTREPRISE

MUNICIPAUX CANNES 0 - 2 FC MUNICIPAUX COM.ART. CAGNES/MER
CS VESUBIE 0 - 2 MONTET BORNALA

QUALIFIES POUR LA FINALE

FC MUNICIPAUX COM.ART. CAGNES/MER
MONTET BORNALA

COUPE U18

AS CANNES 1 0 - 1 ESSNN 1
RC PAYS DE GRASSE 1 10 - 1 ROS MENTON 1

QUALIFIES POUR LA FINALE

ESSNN 1
RC PAYS DE GRASSE 1

COUPE FEMININE U 15 A 11

CAVIGAL 1 2 - 4 ES CANNET ROCHEVILLE 1

QUALIFIES POUR LA FINALE

ES CANNET ROCHEVILLE 1

RAPPEL

Résultats des rencontres du 20 et 21 Avril 2024 (sous réserve d'homologations)

COUPE U20

FC ANTIBES 1 2 - 0 GJF LEVENS TOUR FAL
FC GOLFE JUAN 1 0F - 3 CASTEL FC

QUALIFIES POUR LA FINALE

FC ANTIBES 1
CASTEL FC

COUPE U16

OS CANNES C 1 2 - 0 AS MONACO 2
US CAP D'AIL 1 - ECM VICTORINE (Réserve)

QUALIFIES POUR LA FINALE

OS CANNES C 1
US CAP D'AIL 1 ou ECM VICTORINE

COUPE U14

GJO ANTIBES JLP 1 2 - 1 ESSNN 1
ES ST ANDRE 1 0 - 2 US CAP D'AIL 1

QUALIFIES POUR LA FINALE

GJO ANTIBES JLP 1
US CAP D'AIL 1

COUPE FEMININE SENIOR A 7

FC CARROS 2 7 - 0 TRINITE SPORT FC 2
ASCCF 2 9 - 0 RC PAYS DE GRASSE 1

QUALIFIEES POUR LA FINALE

FC CARROS 2
ASCCF 2

COUPE FEMININE SENIOR A 11

FC MOUGINS 1 3 - 0 VILLENEUVE LOUBET FOOT 1
AS MONACO FF 1 5 - 1 AS CANNES 2

QUALIFIEES POUR LA FINALE

FC MOUGINS 1
AS MONACO FF 1

COUPE FEMININE U 15 A 11

AS MONACO FF 1 0 - 7 OGC NICE 1

QUALIFIEES POUR LA FINALE

OGC NICE 1
ES CANNET ROCHEVILLE 1

Les finales des Coupes Cote d'Azur se dérouleront les 01 et 02 JUIN 2024 sur le stade du VSJB FC à ST JEAN CAP FERRAT.

Un tirage au sort aura lieu le 21 MAI 2024 à 15H00 au district pour déterminer le club recevant chargé de la FMI pour accomplir toutes les formalités administratives.

Les clubs finalistes sont cordialement invités à assister à ce tirage.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI